

<p>Les chiffres des subventions sont particulièrement délicats à indiquer au vu de leur importance et sachant, d'une part, qu'il faut distinguer les montants demandés, de ceux notifiés et de ceux perçus, d'autre part, que la période séparant la demande et la liquidation peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables.</p> <p>Le tableau de suivi étant établi en trésorerie par recettes et dépenses imputées dans les comptes de résultats des classes 6 et 7, il convient donc d'inscrire les subventions perçues durant l'exercice en cours dans les recettes réalisées. Le rapprochement en comptabilité par engagements avec affectation des charges et produits aux exercices afférents restera fait par l'expert comptable.</p> <p>Ainsi, à fin mars, le solde de trésorerie disponible est positif à 100.355 euros. Pour l'avenir il sera intéressant de disposer – en plus - d'un suivi analytique par action et/ou commission et d'un suivi des engagements en charges et produits.</p>	PM SL	Mai																																																
<p>Tableaux de suivi des subventions</p> <table border="1" data-bbox="150 792 1094 1196"> <thead> <tr> <th>Subventions 2022</th> <th>Accordé</th> <th>Liquidé</th> <th>A recevoir</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Région</td> <td>85 068€</td> <td>45 000€</td> <td>40 068€</td> </tr> <tr> <td>ANS</td> <td>40 569€</td> <td>40 569€</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>CNR</td> <td>43 000€</td> <td>43 000€</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>Haut Bugey</td> <td>10 000€</td> <td>10 000€</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>Département 01</td> <td>10 000€</td> <td>5 000€</td> <td>5 000€</td> </tr> <tr> <td>Mairie de Vichy</td> <td>15 000€</td> <td>15 000€</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>Vichy communauté</td> <td>7 000€</td> <td>7 000€</td> <td>0€</td> </tr> <tr> <td>Total 2021</td> <td>210 637€</td> <td>165 569€</td> <td>45 068€</td> </tr> <tr> <td>Subventions 2021</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>69 168 €</td> <td>63 916€</td> <td>5 252€</td> </tr> <tr> <td>Total 2021/2022</td> <td></td> <td></td> <td>50 320€</td> </tr> </tbody> </table> <p>La procédure draconienne du Conseil régional, qui impose un versement unique de la subvention après fourniture de toutes les pièces justificatives acquittées, explique les délais de versements (mai juin au mieux) et les retards dans les liquidations. La demande de versement de l'acompte de 20 % prévu dans la convention est à envisager pour 2023 afin de réduire cet écart et ce délai.</p>	Subventions 2022	Accordé	Liquidé	A recevoir	Région	85 068€	45 000€	40 068€	ANS	40 569€	40 569€	0€	CNR	43 000€	43 000€	0€	Haut Bugey	10 000€	10 000€	0€	Département 01	10 000€	5 000€	5 000€	Mairie de Vichy	15 000€	15 000€	0€	Vichy communauté	7 000€	7 000€	0€	Total 2021	210 637€	165 569€	45 068€	Subventions 2021				Région	69 168 €	63 916€	5 252€	Total 2021/2022			50 320€	SL	Mai
Subventions 2022	Accordé	Liquidé	A recevoir																																															
Région	85 068€	45 000€	40 068€																																															
ANS	40 569€	40 569€	0€																																															
CNR	43 000€	43 000€	0€																																															
Haut Bugey	10 000€	10 000€	0€																																															
Département 01	10 000€	5 000€	5 000€																																															
Mairie de Vichy	15 000€	15 000€	0€																																															
Vichy communauté	7 000€	7 000€	0€																																															
Total 2021	210 637€	165 569€	45 068€																																															
Subventions 2021																																																		
Région	69 168 €	63 916€	5 252€																																															
Total 2021/2022			50 320€																																															
<p>Recours sur le projet EDF sur la Romanche</p> <p>Dans un premier temps, afin de rendre avant le 5 mai un avis à la DREAL sur le projet présenté par EDF d'aménager un barrage existant réduisant encore les possibilités de navigation sur la Romanche, le Comité et la FFCK ont demandé au cabinet JED de préparer un courrier approprié.</p> <p>Dans un second temps, il s'agira de demander une modification des arrêtés actuels interdisant la navigation ; soit le coût d'un mémoire à budgéter.</p>	PC	Mai																																																
<p>Hangar de St-Pierre-de-Bœuf (travaux, convention)</p> <p>Le hangar de stockage est construit. Les travaux ont été réceptionnés et les clés remises. Le stockage du matériel du Comité est en cours. Le Comité est désormais occupant. La convention n'étant encore ni finalisée ni signée (nous restons dans l'attente du retour de la CCPR), il convient en urgence de régulariser notre contrat d'assurance (locative), et de solliciter l'étalement du paiement des loyers d'avance sur trois ans.</p>	NH	Mai																																																

<p>Fin de contrat de Alain Jourdant Une convention de rupture conventionnelle a été négociée avec Alain, avec effet au 30 avril. La continuité de l'entraînement est assuré par Laurent, Claire, Patrice, et Mathieu Fontanez (CTF 01) jusqu'au Championnat de France.</p>	<p>BJ LB PF CL</p>	<p>Mai</p>
Décisions		
<p>Suivi de trésorerie : coordination des interventions Un résultat et bilan intermédiaire réalisé par l'expert comptable - en comptabilité par engagements - est à solliciter en juin (1020 euros TTC) afin de permettre l'adoption d'un budget rectificatif par le Comité directeur de Juin et une éventuelle adaptation des actions à conduire sur le second semestre de l'année.</p>	<p>SL PM</p>	<p>Mai</p>
<p>Situation de crise au pôle espoirs À ce jour, pour plusieurs raisons liées à notre propre fonctionnement et à nos relations avec d'autres structures sportives ou institutionnelles, et compte tenu des incertitudes qui perdurent depuis Décembre 2022 sans perspectives positives nouvelles, le Comité est contraint de décider de la fermeture du pôle à l'issue de l'année scolaire 2022-2023. Un courrier sera adressé très rapidement à tous nos partenaires pour les informer de cette décision en en expliquer les motifs. Un groupe de travail sera mis en place très rapidement pour gérer au mieux la fin du pôle espoirs, et notamment les situations individuelles de chaque athlète, ainsi que pour réviser le parcours de performance régional.</p>	<p>NH BJ LB CL PF</p>	<p>5 Mai Mai</p>
<p>Ordre du jour du Comité directeur du 22 Juin</p> <ul style="list-style-type: none"> - tableau de bord budgétaire - tableau de suivi des subventions - budget prévisionnel rectificatif - point de situation du pôle espoirs - évolution des licences et adhésions - élaboration du calendrier sportif 2024 - résultats sportifs de l'année en cours 	<p>BJ</p>	<p>Mai</p>
<p>Adoption de la note de méthode d'utilisation de la plaquette partenaires La note est adoptée en l'état, même si un travail reste à faire pour affiner le contenu des trois packs proposés avec le contrat. Une sollicitation des membres du comité directeur et des partenaires déjà connus est à faire</p>	<p>NH</p>	<p>Mai</p>
<p>Attribution des labels EFCK 2023 Le bureau n'émet pas d'objection sur la liste des 21 clubs demandeurs. Il reste à vérifier la réalité et le seuil des critères</p>	<p>BJ LB CL</p>	<p>Mai</p>
<p>Achat afficheurs subventionnés Accord du bureau pour l'achat de deux afficheurs (2x2600 euros TTC)</p>	<p>SL</p>	<p>Mai</p>